



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques

## Lundi 1<sup>er</sup> juin 2015

## 3<sup>ème</sup> Assemblée Générale



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



## Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la 2<sup>ème</sup> AG du 13 juin 2014.
- Rapport financier au 31 décembre 2014.
- Rapports moral et d'activité 2014-2015.
- Election des membres du Conseil d'Administration.
- Orientations 2014-2015.
- Suite à un article récent dans la presse: le délire sur le nombre d'animaux !
- Questions diverses.



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



## Approbation du procès-verbal de notre 2<sup>ème</sup> AG du 13 juin 2014

Les procès-verbaux des AG sont sur le site aives.fr quelques semaines après leurs tenues.

Il en est de même pour les documents comme :

- statuts
- la composition du bureau
- les documents préparatoires aux AG, ...



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION INTERVILLAGE  
POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN du  
Vendredi 13 Juin 2014**

Le treize juin deux mille quatorze à 19h30, une assemblée générale ordinaire de l'Association InterVillage pour un Environnement Sain s'est tenue à la salle des fêtes d'Heuringhem, sous la présidence de Jean-Michel Jedraszak, président de l'association. Cette assemblée générale ordinaire s'est tenue après l'assemblée générale extraordinaire. Elle débute à 19h30.

Nombre de présents : 43 Heuringhemois, 30 Ecquois, 1 Extérieur soit 74 adhérents

Nombre de représentés : 60 procurations.

Le président annonce l'ordre du jour :

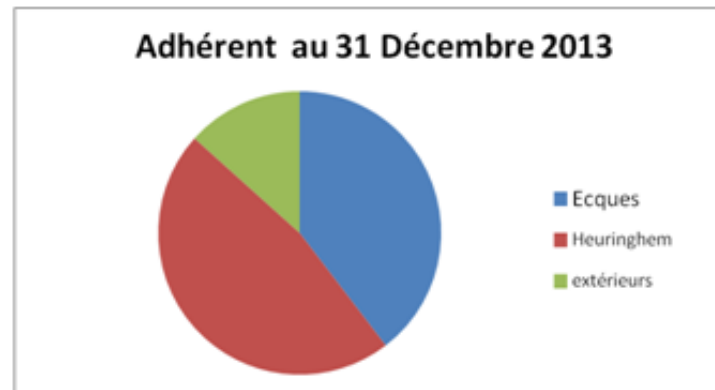
- Lecture et approbation du budget.
- Rapport moral et d'activité.
- Présentation du Conseil d'Administration et du bureau.
- Questions diverses.
- Invitation à deux manifestations.

**1 - Rapport financier :**

Le président invite la trésorière à présenter le rapport financier; Mme Johannie Faillie. Mme Faillie présente le rapport sous forme de diapositives.

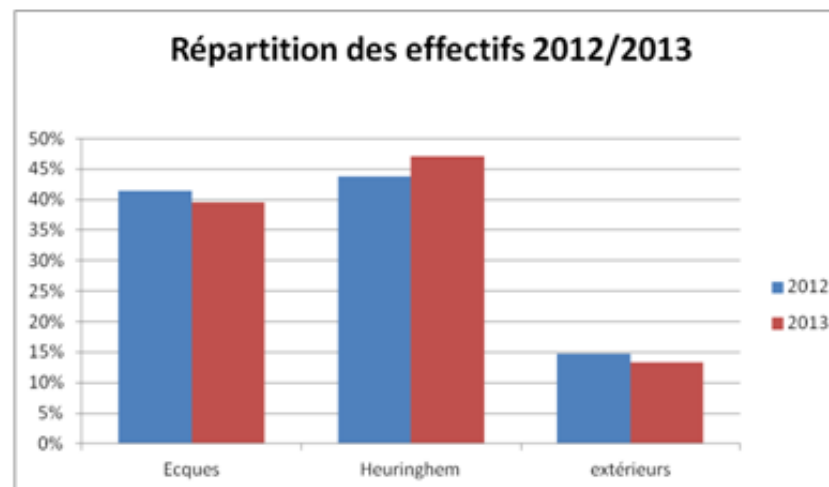
Au 31 décembre 2013, AIVES comptait 442 adhérents :

- 175 Ecquois
- 208 Heuringhemois
- 59 extérieurs



593 Adhérents au 31/12/2012 - 442 adhérents au 31/12/2013 :

**75 % des adhérents ont donc rejoint AIVES pour sa 2<sup>ème</sup> année d'existence !**



La répartition des effectifs entre les deux villages Ecques / Heuringhem et nos adhérents extérieurs reste relativement homogène par rapport à l'année 2012.

**Bilan Financier de l'année 2013 :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fournitures de bureau	395,64 €	Cotisations	2 264,00 €
Assurance	136,38 €	Dons	757,00 €
Honoraires	137,44 €	Subventions	404,00 €
Frais postaux	20,79 €		
Frais divers	30,00 €		
Dépenses manifestation 1	185,12 €	Recettes manifestation 1	- €
Dépenses manifestation 2	1 038,58 €	Recettes manifestation 2	3 387,60 €
<b>Total des dépenses 2013</b>	<b>1 943,95 €</b>	<b>Total des recettes 2013</b>	<b>6 812,60 €</b>
		<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>4 868,65 €</b>
		<b>Report à nouveau N-1</b>	<b>2 944,22 €</b>
		<b>Disponible au 31/12/2013</b>	<b>7 812,87 €</b>

Sur le plan financier, le résultat de l'année 2013 est un excédent de 7 812.87 euros

qui s'explique par :

- 6812.60 euros de recettes
- 1943.95 euros de dépenses
- 2944.22 euros d'excédent de l'année 2012.

Les recettes proviennent :

- Des cotisations : 2264 euros
- Des dons : 757 euros
- Des subventions des communes d'Ecques et d'Heuringhem pour un total de 404 euros

- Des recettes de nos manifestations : 3 387.60 euros pour notre week-end soirée et après-midi dansantes des 9 et 10 mars 2013.

Les dépenses :

- 395.64 euros de fournitures de bureau
- 136.38 euros : assurance responsabilité civile
- 137.44 euros : honoraires : Constat d'huissier
- 20.79 euros de frais postaux
- 30.00 euros de participation à l'organisation d'une journée organisée à Hillion par une association « cousine »
- 1223.7 euros de dépenses d'approvisionnement pour nos manifestations (denrées alimentaires, boissons, etc...)

Soit un résultat au 31/12/2013 de 7 812.87 euros en notre faveur.

A noter quand même que nous n'avons reçu et donc payé aucune facture de notre avocat sur l'année 2013... mais que celles-ci sont forcément à prévoir sur l'année 2014 !

**En 2014, et à ce jour :**

- 310 adhérents ont renouvelé leur adhésion
- Et 62 nouveaux adhérents nous ont rejoints !
- Soit 372 cotisations 2014 (Contre 349 l'an dernier lors de notre AG ! Les effectifs sont homogènes !)
  
- Notre week-end soirée country et notre loto, ont remporté un grand succès !

A ce jour, Compte tenu des renouvellements d'adhésion 2014, du résultat de la soirée country et du loto, et d'une partie des honoraires que nous avons réglés à notre avocat, nous disposons de 7900 euros.

Ce solde nous permettra tout juste de financer les honoraires de notre avocat pour les actions qui sont en cours !

En conclusion, la situation financière de notre association présente un équilibre entre ses recettes et les engagements futurs, mais la marge de manœuvre est faible !

Les actions juridiques sont longues et coûteuses... Nous aurons encore besoin de vous, de votre soutien par votre présence, mais aussi par vos cotisations, vos dons, votre participation lors de nos manifestations !

Je conclurai comme l'an dernier par :

**Adhérer ! Ré-Adhérer ! Faites adhérer ! Nous avons besoin de vous !!!**

Le président remercie les participants financiers (militants, dons et communes).

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2013, l'Assemblée Générale approuve le dit budget. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 2 - Rapport moral et d'activité :

Le président présente les actions médiatiques visibles et moins visibles ainsi que les actions juridiques à l'assemblée générale.

### Les actions médiatiques :

- à Lille avec Novissen le 14.06.2013
- à Leforest contre les Projets Inutiles Nuisibles Imposés (PINI) le 15.06.2013
- à Heuringhem contre le bornage du chemin AFR le 30.08.2013
- à Erquinghem/Lys le 12.09.2013

- à Drucat le 28.09.2013
- à la Préfecture de Lille le 07.12.2013
- à la Préfecture d'Arras le 08.12.2013
- à Divion contre le Projet d'exploration du gaz de couche le 13.04.2013
- Chaîne Humaine Anti THT le 24.05.2013

Les actions moins visibles :

- Lancement de campagne « élevage industriel : tous victimes » REAGIR.
- Conférence par le Pr ~~Belpomme~~ le 28.06.2013
- Information de la population par 3 tracts sur les conditions animales, les pertes immobilières, bien-être en campagne remis en cause.

Les actions juridiques :

- Dossier AFR le 26.09.2013 ; AIVES perd son référé.
- Permis de construire ; suspension des travaux le 28.10.2013. Le fond est en cours. Le dossier sera clos en Juillet.
- Autorisation à exploiter ; les communes d'Heuringhem et Ecques, tout comme AIVES, ont également déposé un recours au TA contre l'Autorisation à Exploiter la porcherie.
- Assignation au TGI de Saint-Omer de l'EARL Bridault-Chevalier à l'encontre de AIVES et de son Président pour "préjudice considérable".

Le président rappelle que les actions juridiques coûtent beaucoup d'argent et que la participation financière des adhérents est plus que jamais indispensable.

Les relations extérieures :

- Le président annonce qu'AIVES s'est associée avec plusieurs autres associations locales (et fédérations de FNE) engagées dans la lutte contre les élevages intensifs pour constituer un collectif informel appelé "Collectif Plein Air". Le but de ce collectif est de se soutenir et de s'enrichir mutuellement des expériences des uns et des autres, pour une plus grande efficacité. Actuellement trois soutiens principaux : ferme des 1000 vaches, porcherie d'Heuringhem, justice pour Thierry Morfoisse.

#### Associations locales :

ACIPE à 86300-Chauvigny

AVES Association Inter-Villages pour un Environnement Sain (62575-Heuringhem)

ARE Association pour le respect de l'environnement à Branges

Causse durable (12260 Salles-Courbatès)

CCEB Collectif Contre l'Encochonement de la Bourgogne

CVB Coordination marées Vertes et algues Bleues

- AE2D Agir pour un Environnement et un Développement Durable

- compléter les assoc individuelles du CVB est-ce que toutes les assoc de Hillion participent ? ou certaines ?

HERON Harmonie Environnementale de Reichshoffen et Observations Naturelles (67110 Reichshoffen)

Novissen (80132-Drucaŕ)

SEVE

Sous le vent les pieds sur terre (22340-Trébrivan)

- De nombreuses associations sont venues soutenir AIVES le 25 novembre 2013 à Heuringhem suite au passage « musclé » de la FDSEA à Heuringhem le 8 novembre : Confédération Paysanne, NOVISSSEN, Nord Nature et Picardie Nature, APSH. De nombreux messages de soutien de Bretagne, d'Alsace, de Bourgogne sont parvenus de la part d'associations cousines. Le député local Michel Lefait PS et des élus d'EELV ont aussi envoyé des messages.

Nom	Organisation
Michel Lefait	Député de la 8ème circonscription du Pas-de-Calais
Michel Kfoury	Novissen – Somme(80)
Anne Vonesch	Alsace Nature
Dr Philippe Richard	APSH : Association pour la protection de la santé des habitants de la région de Saint-Omer
B Lapetite	CCEB : Collectif Contre l'Encochonement de la Bourgogne
Sylviane Dupont et Marc Boulinois	EELV Nord Pas de Calais
Allain Bougrain Dubourg	LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
Rene Louail	Conseiller régional EELV – Bretagne
Sylvie Gourdon	Association «Sous le vent, les pieds sur terre» – Bretagne
Claude Bonduelle	Association DECAVI (Défense de l'Environnement et du Cadre de Vie)

Le jeu trouble des services de la Préfecture du Pas de Calais :

Le président énumère quelques éléments provenant des services de la Préfecture du Pas de Calais montrant la partialité de ces services dans le conflit opposant AIVES à l'EARL Bridault-Chevalier. Exemple :

**Enfin, en conclusion de ce rendez-vous, et concernant les dossiers litigieux entre les éleveurs et leur voisinage, les représentants du préfet ont été clairs : la position est de soutenir les éleveurs, et de voir ce qu'il est institutionnellement possible de faire pour ne plus assister, comme dans le cas du dossier de la porcherie d'Heuringhem, à ce que les services du préfet ont qualifié d'« open-bar juridique ».**

**LAURE-ANNE KONDOSZEK**

Après lecture du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2013 ; l'Assemblée Générale approuve le dit rapport. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3 - Présentation du nouveau Conseil d'Administration :**

Après appel à candidatures, suivant les statuts, le président propose le conseil d'administration suivant :

NOM	Prénom	Village
DEROO	Sylvie	Heuringhem
D'HOINE	Patrick	Heuringhem
DUHAMEL	Valérie	Heuringhem
FAILLIE	Johannie	Heuringhem
GALLET	David	Heuringhem
GLAISE	Guy	Heuringhem
GRZEGORCZYK	Chantal	Ecques
JEDRASZAK	Jean-Michel	Heuringhem
LARIVIERE	Serge	Ecques
LECOCQ	Philippe	Ecques
MELET	Didier	Heuringhem
ROUGET	Alexis	Ecques
SCHOENTGEN	Lionel	Ecques
SEGONO	Martine	Heuringhem
VASSET	Aurélia	Heuringhem
VASSET	Jean-Pierre	Heuringhem

Après présentation de ce Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale passe au vote. La composition du CA est adoptée à l'unanimité.

Le bureau d'AIVES sera issu de ce CA, le Président annonce la volonté de Mme Duhamel Valérie de démissionner de son poste de secrétaire et son souhait de prendre le poste de secrétaire adjointe. Mme Vasset Aurélia est candidate au poste de secrétaire. Pour les autres postes, il ne devrait pas y avoir de modification. Le bureau proposé lors du prochain CA sera donc :

Le Président : Jean-Michel Jedraszak, membre sortant, candidat au même poste.

Le Vice-président : Didier Melet, membre sortant, candidat au même poste.

La Trésorière : Johannie Faillie, membre sortant, candidate au même poste.

La Secrétaire : Aurélia Vasset, nouveau membre du bureau, candidate au poste de secrétaire adjointe.

La Secrétaire adjointe : Valérie Duhamel, membre sortant, candidate au poste de secrétaire adjointe.

#### 4 – Les orientations pour 2014/2015 :

Elles sont résumées en un tableau :

##### **CONSOLIDATION DE NOTRE ASSOCIATION.**

##### **LUTTE CONTRE LA PORCHERIE INDUSTRIELLE D'HEURINGHEM !!**

- poursuite des actions locales.
- poursuite de l'étude des dossiers.
- action(s) au Tribunal Administratif de Lille.
- défense au TGI de Saint Omer.

##### **VIGILANCE POUR GARDER NOTRE ENVIRONNEMENT SAIN.**

##### **SOLIDARITE AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS CONTRE LES ELEVAGES INTENSIFS.**

- soutien à NOVISSEN
- soutien à la Confédération Paysanne.
- renforcement du Collectif Plein Air.
- participation à des actions nationales.

##### **LUTTE POUR LE BIEN ÊTRE ANIMAL.**

Déjà deux manifestations en perspective :

- Fête des anti-mille vaches le 29.06.2013 à Drucat.
- 1<sup>ère</sup> Fête de l'Agriculture le 1.07.2014 à Loos en Gohelle.

#### 5 - Questions diverses :

Aucune question n'est posée.

N'ayant pas de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la fin de l'assemblée générale ordinaire à 20h50, après avoir remercié les participants.

Le président : Jean-Michel JEDRASZAK

La secrétaire : Valérie DUHAMEL



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



## Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> AG du 13 juin 2014.
- **Rapport financier au 31 décembre 2014.**
- **Rapports moral et d'activité 2014-2015.**
- Election des membres du Conseil d'Administration.
- Orientations 2014-2015.
- Questions diverses.



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



## RAPPORT FINANCIER PAR NOTRE TRESORIERE : Mme Johannie FAILLIE

- Bilan au 31 décembre 2015.
- Point rapide adhérents au 01 juin 2015.

# AIVES – Rapport Financier de l'année 2014

## Assemblée Générale du 01/06/2015

### **Un point sur les effectifs :**

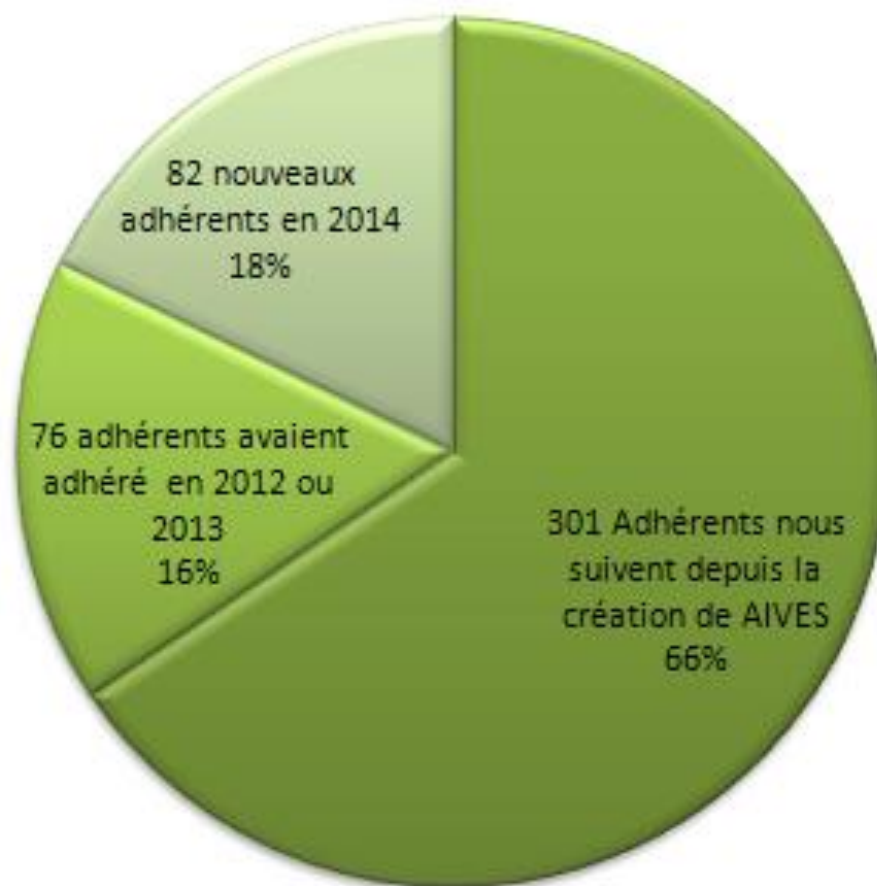
Au 31 décembre 2014, AIVES comptait 459 adhérents contre 442 au 31/12/2013 :

**Non seulement, l'association maintient son effectif, mais en plus, il s'accroît !**

### **Nos adhérents sont fidèles :**

- 66 % des adhérents 2014 nous suivent depuis la création de l'association
- 16 % des adhérents 2014 avaient déjà adhéré une fois en 2012 ou en 2013
- Et 18 % des adhérents 2014 nous ont rejoints pour la première fois !

## 459 adhérents au 31 décembre 2014



## Bilan Financier de l'année 2014 :

Dépenses		Recettes	
Fournitures de bureau	123,82 €	Cotisations	2 338,00 €
Assurance	138,94 €	Dons	3 495,00 €
Honoraires	20 430,43 €	Participation /Honoraires	7 063,01 €
Frais postaux	33,80 €	Subventions	380,00 €
Frais divers	100,00 €		
Dépenses manifestation 1	1 483,23 €	Recettes manifestation 1	5 817,91 €
Dépenses manifestation 2	999,38 €	Recettes manifestation 2	1 575,00 €
<b>Total des dépenses 2014</b>	<b>23 309,60 €</b>	<b>Total des recettes 2014</b>	<b>20 668,92 €</b>
		<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>- 2 640,68 €</b>
		<b>Report à nouveau N-1</b>	<b>7 812,87 €</b>
		<b>Résultat cumulé au 31/12/2014</b>	<b>5 172,19 €</b>

## **Bilan Financier de l'année 2014 :**

Sur le plan financier, le résultat de l'année 2014 est un déficit de -2 640.68 euros

qui s'explique par :

- 20 668.92 euros de recettes
- 23 309.60 euros de dépenses

Après incorporation du résultat 2013 (pour mémoire : Excédent de 7812.87 euros), le résultat cumulé au 31 décembre 2014 est un excédent de 5 172.19 euros.

## Les recettes proviennent :

- Des cotisations : 2338 euros
- Des dons : 3 495.00 euros
- Des participations sur frais d'honoraires : 7 063.01 euros
- Des subventions des communes d'Ecques et d'Heuringhem pour un total de 380 euros
- Des recettes de nos manifestations :
  - o 5817.91 euros pour notre week-end soirée country et après-midi loto des 29 et 30 mars 2014
  - o 1575 euros pour notre vente de chocolat à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014

## Les dépenses :

- 123.82 euros de fournitures de bureau
- 138.94 euros : assurance responsabilité civile
- 20 430.43 euros : honoraires (avocat)
- 33.80 euros de frais postaux
- 100.00 euros de dons à une autre association « Alsace Nature »
- 2 482.61 euros de dépenses d'approvisionnement pour nos manifestations (denrées alimentaires, boissons, chocolats, etc...)

Soit un résultat au 31/12/2014 excédentaire de 5 172.19 euros.

En conclusion, tant sur le plan des effectifs que sur le plan financier, la situation de l'association est stable et relativement homogène d'une année sur l'autre.

**AIVES a besoin de ses adhérents, c'est votre soutien qui fait la force de notre association, c'est ce qui lui permet d'exister ! D'ailleurs en 2015 et à ce jour, 351 personnes ont déjà adhéré ou ré-adhéré, ce qui est très satisfaisant à cette date !**

Mais les procédures juridiques sont très coûteuses, et seules, les cotisations ne sont pas suffisantes pour les financer... Nous devons encore vous solliciter pour des subventions, des dons, pour participer à nos animations (soirée, loto, ou autre...) qui nous permettent l'équilibre financier.

Vous l'aurez compris, je ne pourrai conclure sans le traditionnel leitmotiv :

**Adhérer ! Ré-Adhérer !**

**Faites adhérer !**

**Nous avons besoin de vous !!!**



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



**RAPPORT FINANCIER PAR NOTRE  
TRESORIERE : JOHANNIE FAILLIE**

**APPROBATION DE RAPPORT FINANCIER**



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



## Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> AG du 13 juin 2014.
- Rapport financier au 31 décembre 2014.
- **Rapports moral et d'activité 2014-2015.**
- Election des membres du Conseil d'Administration.
- Orientations 2014-2015.
- Questions diverses.



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques

Rapports moral et d'activité par le Président :  
Jean-Michel JEDRASZAK

# Association Inter Village pour un Environnement Sain



Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> juin 2015, nous sommes **375** adhérents

AIVES est née le 17 mars 2012 (Parution au Journal Officiel).

*« Cette association a pour objet de mener toutes actions et interventions, mais également ester en justice, visant à la préservation de l'environnement (eau, air, santé, etc.) des habitants d'Heuringhem et des communes avoisinantes, en particulier face à tout projet d'élevage intensif (volailles, porcs, bovins, etc.) ».*

AIVES, ce 1<sup>er</sup> juin 2015, compte **375** adhérents à jour de cotisations 2015 !(contre 384 l'an dernier à la même époque et 350 en 2013).

# Association Inter Village pour un Environnement Sain



Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> juin 2015, nous sommes **375** adhérents

**AIVES est née le 17 mars 2012 :**  
**811 adhésions depuis sa création !**  
**Plus de 300 pour chaque village.**

# Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2015 :

## **Le point sur les 3 actions juridiques :**

1. La composition de l'AFR, voire l'existence même de cette AFR !
2. Le permis de construire une porcherie à Heuringhem. (habitants)
3. L'autorisation d'exploiter une porcherie industrielle à Heuringhem.

## **Un nouveau front, judiciaire celui-là :**

**L'assignation de AIVES et de son Président au  
Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer !**

# **L' assignation au TGI de Saint-Omer ... et ses suites !**

**AIVES ET SON PRESIDENT SONT ASSIGNES AU TGI  
DE SAINT-OMER POUR :**

- PREJUDICE "CONSIDERABLE"!!!**
- VIOLATION D'UNE PROPRIETE PRIVEE**

**Différence de nature entre :**

- Procédures juridiques**
- Procédures judiciaires**

**AIVES ne s'attaque nullement à des personnes mais à  
des arrêtés :**

- Municipaux pour ce qui concerne le permis de construire**
- Préfectoraux pour ce qui concerne l'autorisation à exploiter**

### PAR CES MOTIFS

Le Tribunal statuant après débats publics, par jugement contradictoire et en premier ressort prononcé par mise à disposition au Greffe,

Déclare irrecevable l'exception d'incompétence soulevée par Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et l'association AIVES ;

Déclare recevable l'intervention volontaire accessoire de l'association CENTRE DE DOCUMENTATION DES MÉTIERS DU PORC ;

Déboute Mademoiselle Aurélie BRIDAULT et l'EARL BRIDAULT CHEVALIER de l'ensemble de leurs demandes formées à l'encontre de Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et de l'association AIVES ;

Déboute Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et l'association AIVES de leur demande de condamnation au titre de l'article 700 du code de procédure civile ;

Condamne solidairement Mademoiselle Aurélie BRIDAULT et l'EARL BRIDAULT CHEVALIER aux entiers dépens de l'instance qui seront recouvrés par Maître BRIDOUX conformément aux dispositions de l'article 699 du code de procédure civile.

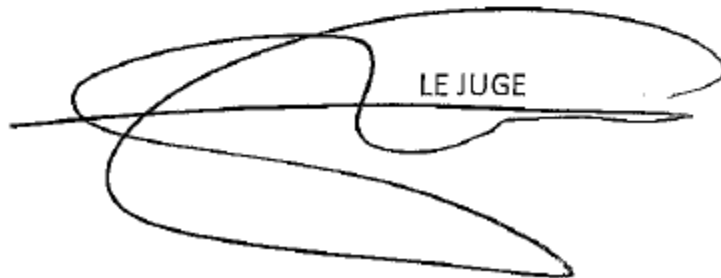
Laisse par ailleurs à la charge de l'association CENTRE DE DOCUMENTATION DES MÉTIERS DU PORC ses dépens relatifs à l'intervention volontaire accessoire.

Et le juge a signé avec le greffier,

LE GREFFIER



LE JUGE



## **Suite au jugement du TGI du vendredi 27 mars 2015 :**

**"Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer déboute Mademoiselle AURELIE BRIDAULT et L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER de l'ensemble de leurs demandes formées à l'encontre de Monsieur JEAN-MICHEL JEDRASZAK et de l'association AIVES"**

**1 Le TGI de Saint-Omer considère qu'il n'y a pas eu de dénigrement venant d'AIVES à l'encontre de Mademoiselle Aurélie Bridault. Deux extraits du jugement du TGI :**

Les articles extraits du site de l'association AIVES et les tracts ne sont que le reflet de l'inquiétude des habitants des communes d'HEURIGHEM et ECQUES qui pour la plupart se sont regroupés au sein de l'association afin de manifester leurs craintes relativement aux conséquences écologiques et sanitaires de l'implantation de la porcherie, ainsi qu'au traitement des animaux. Ces craintes, fussent-elles infondées, ne sont pas uniques et propres aux défenseurs ni même aux communes précitées mais correspondent aux informations couramment diffusées par les médias nationaux au sujet de telles installations. Le nombre d'adhérents à l'association AIVES (727 adhérents-pièce numéro 5 du CDMP) et l'importance des manifestations qui se sont déroulées sur la commune démontrent que l'inquiétude est partagée par de nombreuses personnes.

**Le nombre de 727, donné par le Centre de Documentation des Métiers du Porc, correspond au nombre d'habitants ayant adhéré au moins une fois à AIVES depuis sa création.**

Les divers éléments qui précèdent démontrent en tant que de besoin que Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et l'association AIVES s'expriment certes sans grand ménagement, mais sans intention particulière de nuire à Mademoiselle Aurélie BRIDAULT ou à L'EARL BRIDAULT CHEVALIER. En tout état de cause, les propos tenus par les défenseurs et leur participation à diverses manifestations ne correspondent qu'à la liberté d'expression consacrée par la Constitution de sorte qu'il ne saurait leur être reproché une quelconque faute de nature délictuelle, du fait de leur expression exclusivement destinée à faire valoir la défense d'intérêts collectifs.

## **Suite au jugement du TGI du vendredi 27 mars 2015 :**

**"Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer déboute Mademoiselle AURELIE BRIDAULT et L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER de l'ensemble de leurs demandes formées à l'encontre de Monsieur JEAN-MICHEL JEDRASZAK et de l'association AIVES"**

**2 Le TGI de Saint-Omer constate qu'il n'y a pas eu de recours administratifs abusifs de la part d'habitants de nos villages ou de l'association AIVES :**

Enfin, le fait d'avoir engagé des recours administratifs à l'encontre de diverses décisions concernant le projet d'installation de la porcherie ne saurait non plus être considéré comme un abus de droit destiné à contraindre les demanderessees à renoncer à leur projet. Outre le fait que s'agissant de procédures administratives, il n'appartient pas au juge judiciaire d'apprécier un tel abus de droit, il convient d'observer que non seulement les défendeurs ne sont pas exclusivement à l'origine des recours mais qu'au surplus, le juge des référés du tribunal administratif a ordonné la suspension des travaux de construction de la porcherie, ce qui démontre par définition que les moyens dont il était saisi n'étaient pas infondés et ne présentaient pas un caractère dilatoire.

**3 Et le TGI de Saint-Omer de conclure :**

Dès lors que Mademoiselle Aurélie BRIDAULT et L'EARL BRIDAULT CHEVALIER ne rapportent pas la preuve de la faute commise par Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et l'association AIVES, elles seront déboutées de l'ensemble de leurs demandes à leur encontre.

## Suite au jugement du TGI du vendredi 27 mars 2015 :

**"Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer déboute Mademoiselle AURELIE BRIDAULT et L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER de l'ensemble de leurs demandes formées à l'encontre de Monsieur JEAN-MICHEL JEDRASZAK et de l'association AIVES"**

AIVES, fidèle à sa ligne de conduite édictée à sa naissance, il y a 3 ans déjà, continuera, avec détermination, à combattre ce projet de porcherie industrielle **mais toujours dans le respect des personnes et en se basant uniquement sur des faits !**

La France est un pays de droit : les habitants de nos villages, les municipalités d'Heuringhem et d'Ecques et notre association AIVES ont le droit, voire le devoir, de défendre les intérêts collectifs face à **un projet classé ICPE qui ne profitera localement qu'à une personne (deux maximum) mais qui pourrait nuire à toutes les autres !**

Le droit français permet de déposer des recours au Tribunal Administratif contre des permis de construire et des décrets d'Autorisation à Exploiter quand bien même « toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues » -expression favorite des défenseurs du projet- car juridiquement une autorisation n'est définitive que lorsque toutes les voies de recours ont été épuisées. La seule restriction est que ces recours ne soient pas abusifs ; cette restriction est déjà levée pour ce qui concerne le permis de construire puisqu'il est déjà suspendu par un juge, et il n'y a vraiment aucun problème pour le recours contre l'autorisation à exploiter tant le dossier ICPE de la porcherie laisse à désirer !

L'EARL Bridault-Chevalier a commencé les travaux de sa porcherie sachant qu'un recours était engagé contre le permis de construire. L'EARL savait pertinemment que le Tribunal Administratif de Lille pouvait stopper les travaux. Les promoteurs du projet ont pris un risque en toute connaissance de cause.

## Suite au jugement du TGI du vendredi 27 mars 2015 :

**"Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer déboute Mademoiselle AURELIE BRIDAULT et L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER de l'ensemble de leurs demandes formées à l'encontre de Monsieur JEAN-MICHEL JEDRASZAK et de l'association AIVES"**

Certains semblent se présenter en tant que victimes, mais dans ce conflit, en cas de mise en route de cette porcherie industrielle, les victimes ne seraient-elles pas :

- **la population** qui devra subir toutes les nuisances d'une porcherie industrielle.
- **nos villages et notre territoire** qui perdront de leur attractivité.
- **les animaux** qui devront vivre dans des conditions peu enviables, et c'est un euphémisme.
- **l'environnement** qui devra, entre autres, absorber plus de 20 tonnes d'ammoniac chaque année ; ammoniac, gaz précurseur des particules fines si dangereuses pour notre santé.
- **l'eau** de surface et de nappe qui risqueront d'être polluées.
- les agriculteurs qui refusent la dérive vers les **fermes-usines** et qui subiront une concurrence fatale.
- et même ceux qui travailleront dans la porcherie et qui seront susceptible de développer des **maladies respiratoires et des infections à germes multi-résistants (SARM)** dangereux pour eux mais aussi pour leurs proches.

# L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER FAIT APPEL DE LA DECISION DU TGI DE SAINT-OMER AUPRES DE LA COURS DE DOUAI !!!

**Malheureusement, ils s'enfoncent dans les procédures judiciaires :**

**Que va-t-il se passer après la décision en faveur ou défaveur de la reprise des travaux ?**

« Dans tous les cas, on repassera devant la justice. Si c'est oui, il va falloir que quelqu'un paye le manque à gagner. Si c'est non, alors il faudra qu'on m'explique comment monsieur le maire a pu délivrer un permis de construire non conforme. »

# **LE DOSSIER AFR !**

**Requête déposée par AIVES et des habitants**



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques

## LE DOSSIER AFR

**L'affaire est toujours pendante au niveau du TA de Lille !  
Le dossier est clos. Pas de nouvelles à ce jour.**

- **La requête sur le fond a été déposée en septembre 2013.**
- **Le référé suspension a été enregistré le 6 septembre 2013 et nous avons été débouté le 26 septembre 2013, le juge estimant que les travaux étant terminés sur le chemin AFR, il n'y avait pas de caractères d'urgence.**
- **La requête sur le fond n'a toujours pas été examinée ce jour !!!  
Pas de date de fixée actuellement !!!**

# L'AUTORISATION A EXPLOITER

**La requête est déposée par AIVES et des habitants le  
27 mars 2014 !**

**Deux autres requêtes ont été déposée par les  
municipalités d'Heuringhem et d'Ecques.**



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



## LE DOSSIER "AUTORISATION À EXPLOITER«

Le dossier n'est pas encore clos :  
Nous en sommes au niveau des échanges de mémoires.

**AIVES est toujours dans la constitution du dossier avec l'aide de son avocat !  
Les arguments pour faire annuler l'arrêté d'AE ne manquent pas.**





Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques

## Quels arguments pour notre requête en annulation ?

**Sur le fond :** Irrégularités au niveau de l'Enquêtes Publiques, ...

**Sur la forme :**

- Insuffisances de l'étude d'impact. (NATURA 2000 et autres)
- Erreur de quantification de l'ammoniac.
- Plan d'épandage considérablement remanié. (+ de 30% de surface d'épandage supprimée)
- Non-respect des Meilleures Techniques Disponibles.
  - Les surfaces émettrices lisier/air.
  - Les fosses à lisier.
  - .....
- Flou sur les méthodes d'épandages.
- Flou sur les méthodes de calcul des réductions d'émission de NH3.
- .....

# LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Requête déposée par des habitants  
d'Ecques et Heuringhem



# HISTORIQUE Permis de construire

**2 juillet 2012** : dépôt au Tribunal Administratif de Lille d'une requête en annulation du permis de construire par des habitants d'Heuringhem et d'Ecques.

**Début septembre 2013** : l'EARL Bridault-Chevalier débute les travaux de la porcherie.

**Début octobre 2013** : requête en référé suspension auprès du TA de Lille.

**18 octobre 2013** : audience au TA de Lille sur le référé suspension.

**28 octobre 2013** : décision du TA de Lille de suspendre les travaux de la porcherie industrielle d'Heuringhem !!!

**C'était une première victoire pour les habitants d'Heuringhem et d'Ecques.**

**19 mai 2015** : audience sur le fond du dossier. Nous sommes en attente du résultat !

- Nous espérons une annulation partielle du permis de construire.
- Cela ouvrirait la voie à un permis modificatif.

**Les trois actions juridiques ont un coût énorme !!!  
L'assignation au TGI de Saint-Omer également !!!**

Pour les mener à bien, nous avons impérativement besoin, chaque année, de vos adhésions et cotisations, **voire de vos dons.**





Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques

## Les actions médiatiques



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



Moins d'actions hors  
Heuringhem et Ecques en  
2014-2015 !



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



**A Heuringhem, comme à Drucat :  
des fermes, pas des usines !**

**NON à la porcherie industrielle  
d'Heuringhem !**

**NON à la ferme des 1 000 vaches !**

1- Avec Novissen le samedi 29 juin 2014 à la Fête des antis 1000 vaches (dans le cadre de la Convergence Notre Dame des Landes)



Marche à travers champs et sous une pluie battante.

**1- Avec Novissen le samedi 29 juin 2014 à la Fête des antis 1000 vaches (dans le cadre de la Convergence Notre Dame des Landes)**



Des militants d'AIVES devant leur banderole avant la conférence-débat.

**1- Avec Novissen le samedi 29 juin 2014 à la Fête des antis 1000 vaches (dans le cadre de la Convergence Notre Dame des Landes)**



Jean-Michel JEDRASZAK, Président d'AIVES, lors de son intervention devant plusieurs centaines de personnes.

## 2- Avec la Confédération Paysanne le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014, face au Palais de justice d'Amiens !



... parmi eux, la délégation d'AIVES et de DECAVI.

### 3. AIVES à Amiens le 28 octobre 2014



Une partie des prévenus sur les marches du tribunal à la sortie de l'audience

### 3. AIVES à Amiens le 28 octobre 2014



la délégation d'AIVES, face aux grilles du Tribunal, venue les soutenir,



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques

## Les actions moins visibles



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



Constitution des dossiers  
pour notre recours contre  
l'Autorisation à Exploiter



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain

Ecques



## Constitution d'un collectif informel :

# Le Collectif Plein Air !

# AIVES à Hillion les 14 et 15 septembre 2013



Plage de la Granville à Hillion dans la baie de St Brieux



## Les associations :

### Associations locales :

**ACIPE** 86300-Chauvigny

**AVES** Association Inter-Villages pour un Environnement Sain 62575-Heuringhem

**ARE** Association pour le respect de l'environnement 71500 Branges

**AVEPAM** Association de Veille Environnementale et pour la Protection Animale 14620 Morteaux-Couliboeuf

**Causse durable** 12260 Salles-Courbatès

**CCEB** Collectif Contre l'Encochonnement de la Bourgogne

**CVB** Coordination marées Vertes et algues Bleues

**BDZE** Baie de Dournenez Environnement

**Sous le vent les pieds sur terre** 22340-Trébrivan

**DECAVI** 59670 Ochtezeele

**DECICAMP** 60380 Loueuse

**HERON** Harmonie Environnementale de Reichshoffen et Observations Naturelles 67110 Reichshoffen

**Naturjalles** 33160 Saint-Médard-en-Jalles



## Les associations (suite) :

Non à la porcherie industrielle de Chanac-La-Nojarède 48230 Chanac

Novissen 80132-Drucat

Sauvegarde du Trégor 22310 Plestin-les-Grèves

### Associations fédératives

ADENY 89100 Sens, Yonne

Alsace Nature

Franche Comté Nature Environnement

SEPANSO

Yonne Nature Environnement



## Quelques exemples d'actions :

- **Contre les publicités mensongères (savoir ce que l'on mange):**
  - Le jambon de Bayonne
  - La pub de Cora
- **Campagne contre le caillebotis intégral comme MTD**
- **Publication d'argumentaires :**
  - Elevage et antibiorésistance
  - Elevage, ammoniac, particules fines et santé
- **Conseils d'ordre juridique**

Collectif Plein Air



Diapo 2014

**Une autre façon de lutter contre la porcherie industrielle d'Heuringhem :**

**Imposons sur les emballages des viandes, lait, ... l'origine mais aussi les modes d'élevage d'où proviennent ces denrées alimentaires !!!**



- En novembre 2014 le Collectif Plein Air a attiré l'attention de la DGCCRF, de l'INAO et de la DGAL sur quelques anomalies du côté de l'IGP Jambon de Bayonne :

- L'IGP Jambon de Bayonne a dû rectifier sa pub !

- Elevages de « petite taille »
- « conditions d'élevage exceptionnelles » :

Ces 2 notions ont été retirées de la pub.



Monsieur,

**Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que la publicité que vous avez récemment introduite pour promouvoir du jeune bovin alsacien induit le consommateur en erreur en ce qui concerne les conditions d'élevage de ces animaux. Elle représente un bovin broutant de l'herbe. Or, depuis leur sevrage (et dans des cas isolés peut-être même avant) ces animaux ne voient plus de prairie. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir modifier cette publicité et de la mettre en conformité avec les conditions d'élevage réelles.**

**Nous en informons la DGCCRF et éventuellement le Jury de déontologie publicitaire.**



Participez à la  
campagne  
internationale de  
CIWF – écrivez à  
Monsieur Le Foll

Des questions ?

Le Collectif Plein Air vous  
informe :

« Le caillebotis  
intégral pour les  
Nuls » !

DOSSIER complet



**Collectif Plein Air**

Adresse web : [collectifpleinair.eu](http://collectifpleinair.eu)

Secrétariat : Alsace Nature 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg

## Communiqué de presse

**Vous trouvez ici le premier communiqué du Collectif Plein Air**, collectif informel qui rassemble des associations qui s'opposent à des créations ou extensions d'élevages dommageables à l'environnement et au bien-être des animaux. (v. [Charte](#) du Collectif et [associations membres](#)).

**Nous voulons vous parler de « Meilleures Techniques Disponibles » en élevage intensif de porcs. Un document de référence européen est en cours de finalisation, et les associations sonnent l'alerte :**



Nous voulons vous parler de « Meilleures Techniques Disponibles » en élevage intensif de porcs. Un document de référence européen est en cours de finalisation, et les associations sonnent l'alerte :



Vous trouvez [ici l'essentiel sur une page](#).

Vous trouvez [ici un dossier complet](#).

Le Collectif Plein Air travaille avec d'autres associations sur ces thèmes, et il en résulte en particulier le courrier inter-associatif ([en anglais](#) et [en traduction française](#)) à trois Commissaires européens, piloté par CIWF (Compassion in World Farming) avec la contribution du Collectif Plein Air. Vous trouvez en ligne le [communiqué de presse de CIWF France](#). Dans les prochains jours vous trouverez l'information sur le site de France Nature Environnement. [La revue n°85](#), avril 2015, de la LFDA (Fondation Droit, Animal, éthique et science) en parle.

En espérant vous retrouver régulièrement sur des questions d'élevage, nous vous adressons nos salutations cordiales,

Anne Vonesch  
Vice-présidente  
Alsace Nature

Sébastien Rigal  
Porte-parole  
Cause durable

J-Michel Jedraszak  
Président  
AIVES

Sylvie Gourdon  
Présidente

Erwan Chotard  
Secrétaire

Claude Bonduelle  
Président  
DECAVI

Contact : Anne Vonesch 06 89 66 71 50

ou <http://collectifpleinair.eu/nous-contacter/>

Bactéries résistantes

## L'épandage de lisier augmente le risque d'infection au staphylocoque résistant

Par : **APM avec la rédaction**

Publié le 17 Septembre 2013

Le risque d'infection par un staphylocoque résistant est augmenté de 38% chez les personnes vivant à proximité de champs où du lisier de porc a été épandu.



« Cette étude fournit une nouvelle raison de s'inquiéter de l'utilisation des antibiotiques chez l'animal et donne un argument pour la restreindre ». Pour la première fois, une étude menée en Pennsylvanie et soulignée par une publication et un éditorial dans la revue *JAMA Internal Medicine* fait le lien entre le lisier de porc et les infections par staphylocoque doré résistant à la méticilline (Sarm), l'une des souches bactériennes multirésistantes aux antibiotiques les plus préoccupantes actuellement.

« Cette étude fournit une nouvelle raison de s'inquiéter de l'utilisation des antibiotiques chez l'animal et donne un argument pour la restreindre ». Pour la première fois, une étude menée en Pennsylvanie et soulignée par une publication et un éditorial dans la revue JAMA Internal Medicine fait le lien entre le lisier de porc et les infections par staphylocoque doré résistant à la méticilline (Sarm), l'une des souches bactériennes multirésistantes aux antibiotiques les plus préoccupantes actuellement.

Sachant que 75% des antibiotiques administrés aux animaux se retrouvent dans le lisier, très souvent utilisé comme engrais, cette équipe de chercheurs de Baltimore s'est préoccupée des personnes vivant à proximité de champs où se pratique l'épandage. Ils ont constaté que leur risque d'infection par un staphylocoque doré résistant à la méticilline (Sarm) est augmenté de 38% et leur risque d'infection bactérienne de la peau ou des tissus mous également augmenté de 37%.

« Nos résultats suggèrent qu'approximativement 11% des infections par Sarm et des cas d'infection de la peau ou des tissus mous dans la population étudiée seraient attribuables à l'épandage de lisier de porc dans les champs », estiment les auteurs. Ils observent la même tendance mais moins marquée pour les personnes vivant à proximité d'élevages de porcs.

Les auteurs ne peuvent pas encore expliquer par quel biais les individus sont infectés mais ils soulignent que d'autres études ont déjà détectées des bactéries multirésistantes dans l'air à proximité d'élevages.

La publication de cette étude intervient au moment où paraît en France un rapport sur « l'encadrement des pratiques commerciales pouvant influencer sur la prescription des antibiotiques vétérinaires ». Dans ce document, l'Inspection générale des affaires sociales, l'Inspection générale des finances et le Conseil général de

# SARM, élevage intensif de porcs et épandage de lisier

<http://www.aives.fr/wp-content/uploads/2014/08/SARM-et-lisier.pdf>

## SARM, élevage intensif de porcs et épandage de lisier

Le 20 juin 2014

Deux évènements récents ont attiré l'attention des médias puis de nos ministres sur les épandages de pesticides à proximité des habitations et des écoles.

Le premier est la publication en avril 2014 d'un rapport intitulé "Enquête EXPPERT 3" et publié par *Génération futures*. Ce rapport montre la présence de nombreux pesticides perturbateurs endocriniens, dont 13 interdits en usage agricole (mais pas en usage vétérinaire), dans les mèches de cheveux de 30 enfants vivant dans des zones agricoles.

[http://www.generations-futures.fr/2011generations/wp-content/uploads/2014/04/rapport\\_expert\\_3.pdf](http://www.generations-futures.fr/2011generations/wp-content/uploads/2014/04/rapport_expert_3.pdf)

Le second évènement est une série de malaises chez une vingtaine d'enfant et une institutrice, début mai 2014 en Gironde, suite à l'épandage d'un fongicide sur des vignes situées à proximité d'une école.

# SARM, élevage intensif de porcs et épandage de lisier

<http://www.aives.fr/wp-content/uploads/2014/08/SARM-et-lisier.pdf>

Pour en revenir à nos épandages, une étude particulièrement inquiétante a été publiée le 16 septembre 2013 dans la revue médicale "JAMA Internal Medicine". Elle a été menée en Pennsylvanie par des chercheurs de Baltimore. Le risque d'infection (déclarée) par un SARM est augmenté de 38 % chez les personnes vivant à proximité de champs où du lisier de porc a été épandu. « Nos résultats suggèrent qu'approximativement 11 % des infections par SARM et des cas d'infection de la peau ou des tissus mous dans la population étudiée seraient attribuables à l'épandage de lisier de porcs dans les champs ». Même tendance, mais moins marquée, pour les personnes vivant à proximité des porcheries.

On peut rétorquer bien sûr que cette étude a été effectuée aux Etats-Unis où les conditions d'élevage et d'épandage sont différentes de chez nous mais il n'empêche que le risque est bien réel et que tant que des études sérieuses n'ont pas été menées, les épandages de lisiers

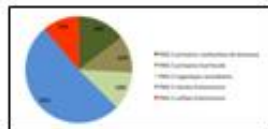
# **Elevage & Ammoniac.**

## **Ammoniac & particules fines.**

### **Particules fines & santé.**

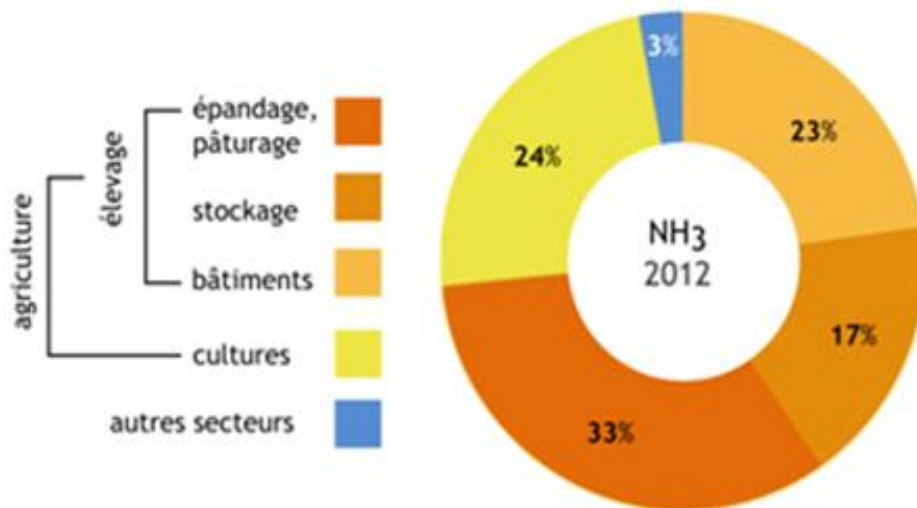
## **L'indispensable réduction des émissions d'ammoniac en élevage porcin.**

Un point de vue à partir d'un élevage intensif de porcs à Heuringhem



# Ammoniac, particules fines, élevages industriels, santé !

## Emissions de NH<sub>3</sub> en France métropolitaine par sous-secteur agricole (2012) (en %)



*Bâtiment : émissions ayant lieu au bâtiment (litière, lisiers sous caillebotis, etc.)*

*Stockage : émissions ayant lieu au stockage des déjections (fumières, fosse à lisier, etc.)*

*Pâturage : émissions liées aux dépositions de déjections par les animaux à l'extérieur (au parcours ou au pâturage)*

*Epandage : émissions liées à l'épandage des déjections aux champs*

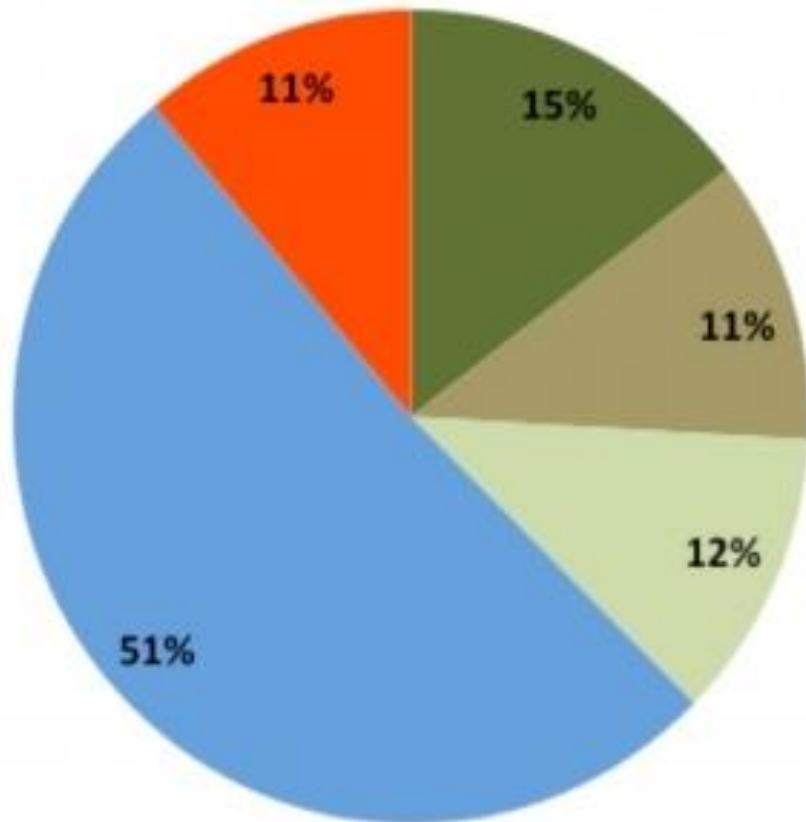
*Cultures : émissions liées à l'épandage d'engrais minéraux*

97% des émissions de NH<sub>3</sub> proviennent de l'agriculture, 2% de l'industrie manufacturière et 1% du transport routier.

Source : CITEPA, données calculées d'après l'inventaire SECTEN, avril 2014

# Ammoniac, particules fines, élevages industriels, santé !

Photographie de la situation en mars 2014



- PM2.5 primaires combustion de biomasse
- PM2.5 primaires fuel fossile
- PM2.5 organiques secondaires
- PM2.5 nitrates d'ammonium
- PM2.5 sulfates d'ammonium

Répartition moyenne des particules fines dont le diamètre aérodynamique est inférieur ou égal à 2.5 microns, mesurées au SIRTÀ, en fonction de leur nature et de leurs sources d'émission (données du 07/03/2014 au 15/03/2014-11h ; source LSCE & INERIS).

**Données du 07 mars au 15 mars 2014- Source LSCE & INERIS**

Il apparaît donc clairement ici, et cette fois c'est écrit, que les activités agricoles et l'élevage en particulier, participent à plus de 60 % à la production de particules fines dans les conditions de cette étude ! *Nos gouvernants ne peuvent pas ne pas savoir* .

- **PM 2.5 nitrate d'ammonium : 51 %**

Le nitrate d'ammonium est un composé "secondaire", formé dans l'atmosphère à partir d'ammoniac et d'oxyde d'azote, sous l'action de la photochimie. L'ammoniac est principalement émis par les activités agricoles. Il représente 97 % des émissions nationales annuelles d'ammoniac en 2011. Les oxydes d'azote (NOx) sont principalement émis par les transports, et dans une moindre mesure l'industrie manufacturière et l'agriculture. Ils concernent respectivement 56 %, 14 % et 10 % des émissions nationales de NOx en 2011.

- **PM 2.5 primaires combustion de biomasse : 15 %**

Particules fines émises directement dans l'atmosphère par la combustion de biomasse (chauffage au bois et brûlage de déchets verts).

- **PM 2.5 primaires fuel fossile : 11 %**

Particules fines émises directement dans l'atmosphère par la combustion de dérivés du pétrole (dont les transports).

- **PM 2.5 organiques secondaires : 12 %**

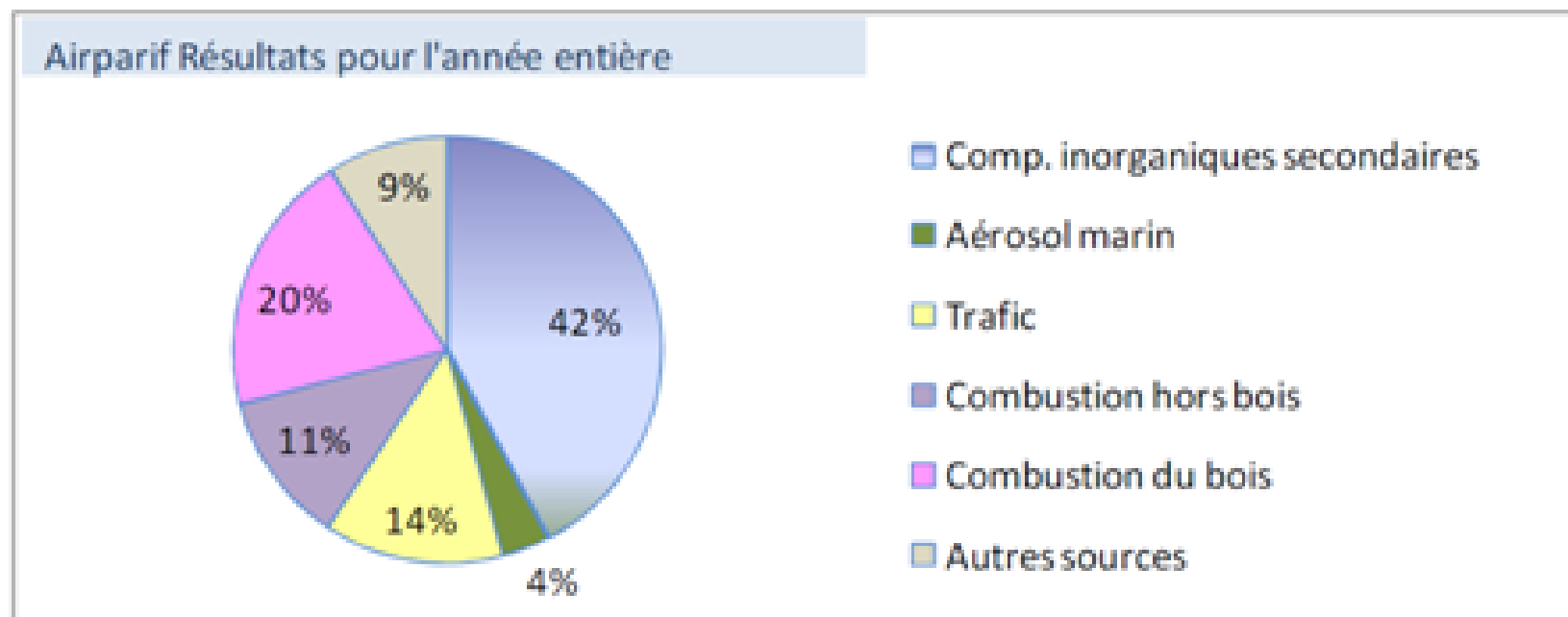
Particules fines composées de matière organique, générées dans l'atmosphère à partir de précurseurs gazeux comme les composés organiques volatils (COV). En période hivernale (comme c'est le cas actuellement), ces COV sont émis principalement par les activités humaines.

- **PM 2.5 sulfate d'ammonium : 11 %**

Le sulfate d'ammonium est également un composé "secondaire", formé dans l'atmosphère à partir d'ammoniac et de dioxyde de soufre. Le dioxyde de soufre est émis en France par l'industrie manufacturière et la transformation d'énergie ».

## Ammoniac, particules fines, élevages industriels, santé !

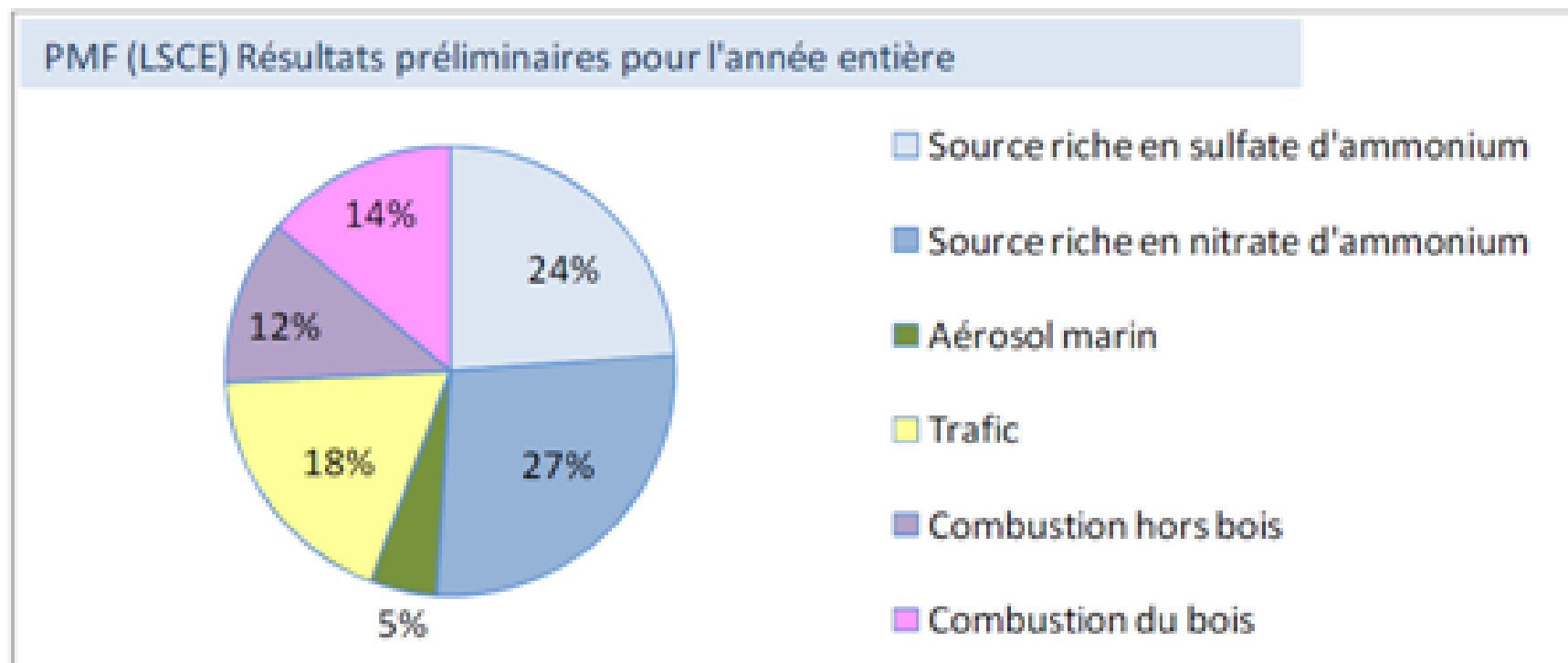
- Celle réalisée par Airparif s'est déroulée du 11 septembre 2009 au 10 septembre 2010 :



Sources de PM<sub>2.5</sub> sur le site urbain, déterminées à partir de la méthodologie de Lenshow  
« Origine des particules en Île de France » -LSCE Airparif- Septembre 2011- page 113

## Ammoniac, particules fines, élevages industriels, santé !

- Celle réalisée par la méthodologie de la PMF (Positive Matrix Factorisation) :



Sources de PM<sub>2.5</sub> sur le site urbain, déterminées à partir de la méthodologie de la PMF

« Origine des particules en Île de France » -LSCE Airparif- Septembre 2011- page 113

AUDOMAROIS

# LA VOIX DU NORD

LUNDI 1<sup>er</sup> JUIN 2015 | 75<sup>e</sup> ANNÉE - N° 22424 - 1,10 €

PREMIER VOLET DE NOTRE ENQUÊTE SANTÉ

# MORTALITÉ

## Le Nord

## toujours

## bon dernier...

LIRE  
P 40-41

**35 964**

personnes sont décédées en moyenne chaque année dans le Nord - Pas-de-Calais entre 2008 et 2011

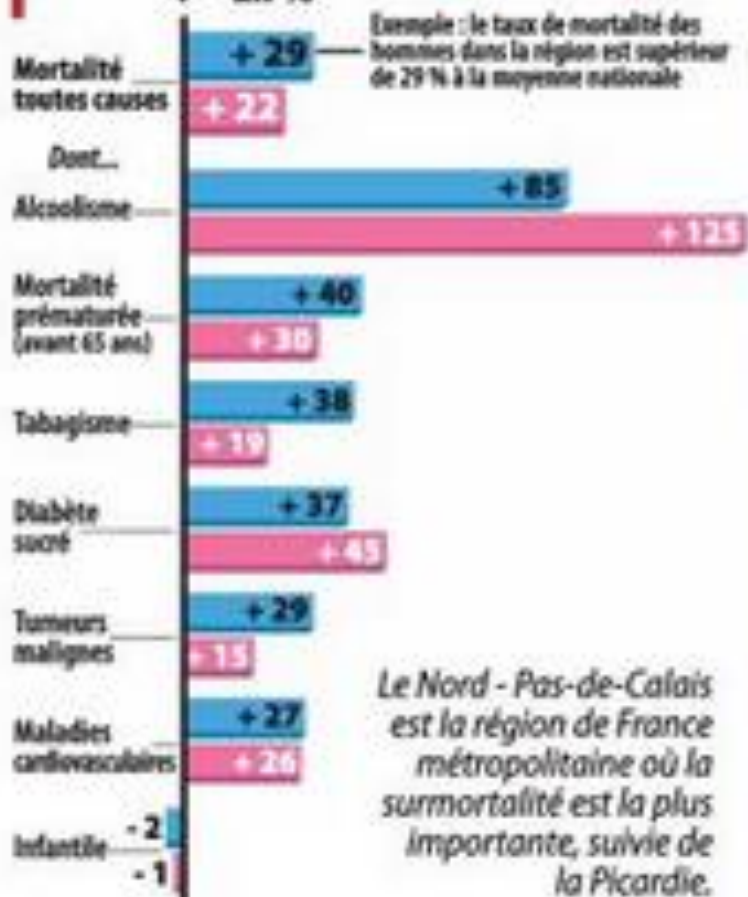
2008 à 2011

## La mortalité dans la région comparée à la moyenne nationale

Moyenne nationale

Hommes Femmes

En %



Le Nord - Pas-de-Calais est la région de France métropolitaine où la surmortalité est la plus importante, suivie de la Picardie.

Espérance de vie à la naissance en 2012 pour...

**LES HOMMES**

**75,4** ans  
dans le NPdC

**LES FEMMES**

**82,8** ans  
dans le NPdC





Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecoques

Quel est le rapport bénéfice /  
risque pour les habitants de nos  
villages d'une porcherie  
industrielle à Heuringhem ?



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



**Diapo AG 2014**

**RENFORCEMENT DE NOTRE ASSOCIATION.**

**LUTTE CONTRE LA PORCHERIE INDUSTRIELLE D'HEURINGHEM !!**

- poursuite des actions locales.
- poursuite de l'étude des dossiers.
- action(s) au Tribunal Administratif.

**VIGILANCE POUR GARDER NOTRE ENVIRONNEMENT SAIN.**

**SOLIDARITE AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS CONTRE LES ELEVAGES INTENSIFS.**

- soutien à NOVISSEN.
- création d'une confédération des associations.
- participation à des actions nationales.

**LUTTE POUR LE BIEN ÊTRE ANIMAL.**



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecoques



## **APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET DU RAPPORT D'ACTIVITE**



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



## 3ème Assemblée Générale

## Election du Conseil d'Administration

# Conseil d'administration 2015-2016

NOM	Prénom	Village
DEROO	Sylvie	Heuringhem
D'HOINE	Patrick	Heuringhem
DUHAMEL	Valérie	Heuringhem
FAILLIE	Johannie	Heuringhem
GALLET	David	Heuringhem
GLAISE	Guy	Heuringhem
GRZEGORCZYK	Chantal	Ecques
JEDRASZAK	Jean-Michel	Heuringhem
LARIVIERE	Serge	Ecques
MELET	Didier	Heuringhem
ROUGET	Alexis	Ecques
SCHOENTGEN	Lionel	Ecques
SEGOND	Martine	Heuringhem
VASSET	Aurélia	Heuringhem
VASSET	jean-Pierre	Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Heuringhem



Ecques



**Vote sur la composition du  
Conseil d'Administration d'AIVES**



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



## 3ème Assemblée Générale

### Orientations 2015-2016



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques

**Quelles orientations en 2015/2016 pour AIVES ?**



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques

## **CONSOLIDATION DE NOTRE ASSOCIATION.**

### **LUTTE CONTRE LA PORCHERIE INDUSTRIELLE D'HEURINGHEM !!**

- poursuite des actions locales.
- poursuite de l'étude des dossiers.
- action(s) au Tribunal Administratif de Lille.
- défense au TGI de Saint Omer.

### **VIGILANCE POUR GARDER NOTRE ENVIRONNEMENT SAIN.**

### **SOLIDARITE AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS CONTRE LES ELEVAGES INTENSIFS.**

- soutien à NOVISSEN
- soutien à la Confédération Paysanne.
- renforcement du Collectif Plein Air.
- participation à des actions nationales.

### **LUTTE POUR LE BIEN ÊTRE ANIMAL.**



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



# AIVES appelle à la solidarité !

## Tous à Amiens le mercredi 17 juin 2015

# APPEL A MOBILISATION !

## 1000 vaches :

### Le 17 juin, relaxe pour les 9 d'Amiens !

Après des condamnations injustes et bâclées le 28 octobre, la Confédération paysanne a décidé de faire appel. Des actions syndicales n'ont pas à être sanctionnées pénalement ! Les militants de la Conf' ont agi



pour l'avenir de tous, contre la disparition des paysans, la précarisation générale, la destruction de l'environnement et la dégradation de notre alimentation !

Nous pouvons faire le choix d'une agriculture paysanne, respectueuse des hommes et de l'environnement dans des territoires vivants, garante d'une alimentation de qualité pour tous et seule capable de « refroidir » le climat. Nous devons avoir la possibilité de défendre un avenir commun dans une société plus juste.

Alors que les atteintes à la liberté syndicale s'intensifient, et parce que la lutte contre l'industrialisation de l'agriculture est juste et s'inscrit dans la mobilisation grandissante contre les accords de libre-échange et le changement climatique, nous devons nous retrouver en masse le

# **17 juin à Amiens, pour soutenir les neuf militants de la Conf' !**

## *Un procès pour quoi ?*

*Le 12 septembre et le 28 mai, la Conf' a pris ses responsabilités en stoppant, par des actions de démontage, ce qui n'était encore que le chantier de l'usine des 1000 vaches. Enquête scientifique, interpellations musclées, gardes à vue de 48h, ont conduit neuf militants devant la Justice le 28 octobre principalement pour dégradation en réunion et refus de prélèvement ADN. Ils ont été condamnés, après une petite heure de délibérations, à des peines allant jusqu'à 5 mois de prison avec sursis pour Laurent Pinatel, le porte-parole de la Conf'.*



Laurent Pinatel - Porte-parole, Marie-Noëlle Orain - Secrétaire générale, Mikel Hiribarren - Secrétaire général, Josian Palach - trésorier, Judith Carmona, Claude Cellier, Laurent Leray - Secrétaires nationaux



17

juin 2015

Amiens

# Le Collectif PLEIN AIR

Pour nous Libérer de l'Elevage Industriel, pour la Nature et les Animaux, et pour l'Innovation dans le Respect.

## SOLIDAIRE AVEC LES MILITANTS DE LA CONF

le Collectif Plein Air dénonce :

- l'accroissement de l'industrie de l'élevage, en s'opposant aux projets d'usines d'animaux, entre autres à celui des « 1000 vaches » ;





### **URGENT** : PORCS EN DANGER

Disons au ministre de l'agriculture que le caillebotis intégral est la plus Mauvaise Technique Disponible pour l'environnement des porcs !

- la course à une prétendue "compétitivité" générant des détresses et détruisant les équilibres naturels, au profit des plus grands et des plus forts.

**Les associations** du Collectif Plein Air : ACIPE, ADENY, AIVES, Alsace Nature, ARE, AVEPAM, BDZE, Bien vivre au cœur des 3 rivières, Causse durable, CVB, DECAVI, DECICAMP, France-Comté Nature Environnement, HERON, Naturjalles, Non à la porcherie industrielle de Chanac-La-Nojarède, NOVISSSEN, SEPANSO, Sève en Morvan, Sous le vent les pieds sur terre, Sauvegarde du Trégor, Yonne Nature Environnement.



Site web > [collectifpleinair.eu](http://collectifpleinair.eu)

Facebook > [www.facebook.com/CollectifPLEINAIR](http://www.facebook.com/CollectifPLEINAIR)

Twitter > [@CoIl\\_PLEINAIR](https://twitter.com/CoIl_PLEINAIR)



Heuringhem

# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques

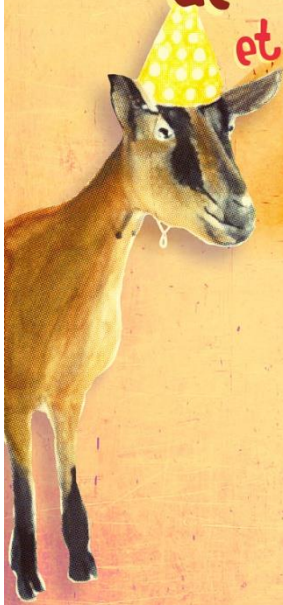
## 2<sup>ème</sup> Fête de l'agriculture Paysanne !

Tous à Loos en Gohelle le dimanche  
5 juillet 2015

# 2<sup>e</sup> Fête

## de l'agriculture paysanne

### et du mieux-vivre alimentaire



dimanche  
**5 juillet**  
à Loos-en-Gohelle

fête ici  
**Halle Salengro**  
avenue du Général de Gaulle



## **Fête Régionale de l'Agriculture Paysanne et du Mieux-Vivre Alimentaire**

**Éléments de présentation au 27 avril 2015**

**Date** : dimanche 5 juillet 2015 – de 9h à 20h

**Lieu**: Loos-en-Gohelle, halle Salengro (1 200m<sup>2</sup> avec accès eau et électricité), et esplanades adjacentes.

**Thématiques** : agriculture paysanne, consommation responsable, mieux-vivre alimentaire.

**Objectif** : rendre visible les alternatives concrètes portées par des paysans, consommateurs et citoyens dans le champ du développement agricole et rural durable et le champ de la consommation responsable en Nord-Pas-de-Calais Picardie.

**Organisateurs** : ADEARN (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural Nord-Pas-de-Calais) et Confédération paysanne du Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec la Mairie de Loos-en-Gohelle.

**Co-financeurs** : Conseil général 62 et Conseil Régional Nord Pas de Calais (en attente d'acceptation).

Les producteurs du marché et associations partenaires contribuent au financement de la fête, ainsi que les sympathisants des agricultures alternatives, au travers d'un financement participatif sur <http://www.cowfunding.fr/fete-de-l-agriculture-paysanne/>

## Actions prévues :

**1. Marché paysan :** Les stands seront tenus par des paysans de la région répondant à une charte de qualité, basée sur les critères de l'agriculture paysanne. Une large diversité de produits sera proposée. Des panneaux présentant des fermes régionales en agriculture paysanne permettront au public de mieux en comprendre les grands principes.

**2. Petite ferme :** présence d'animaux (vaches, moutons, chèvres, volailles, lapins, ânes...), dont des races anciennes régionales (bovins de race rouge flamande et bleu, moutons du Boulonnais...). Des promenades à cheval et poneys seront proposées aux enfants.

**3. Stands associatifs** présentant leur action, en lien avec les thématiques de la journée.

Les collectivités territoriales sont, elles aussi, invitées à venir présenter leur action en matière de développement agricole et d'alimentation durable.

**4. Repas paysan et petite restauration,** confectionné avec des produits locaux, issus de l'agriculture paysanne.

Buvette proposant des boissons locales, issues de l'agriculture biologique et paysanne.

## **5. Animations :**

Grand public	Mini-conférences proposées par les partenaires associatifs
	Explication des principes de l'agriculture paysanne au travers de panneaux présentant des fermes régionales
	Projection du film « Sacrée croissance », de Marie-Monique Robin



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



**Suite et fin, du moins nous  
l'espérons, du délire sur le nombre  
d'animaux en présence  
permanente dans le projet de  
porcherie d'Heuringhem !**

## **Porcherie : des petits, des gros, des équivalents animaux... ça fait combien de cochons ?**

Publié le 27/05/2015

PAR MARION CLAUZEL

Combien de cochons sont prévus dans la porcherie d'Heuringhem ? On a parlé de 4 500 bêtes. Un chiffre démenti par l'éleveuse sans plus de précision. Cette fois, on a tenté d'y voir clair... et de compter les cochons !

Le projet de porcherie d'Heuringhem, c'est 4 500 équivalents animaux. Mais 4 500 équivalents animaux, ce ne sont pas 4 500 bêtes. Aurélie Bridault a toujours tenu à cette nuance. « *4 500 équivalents animaux. Ce sont des termes administratifs. Cela correspond à un élevage de 282 truies productives, soit 312 truies présentes* », précisait-elle dans son interview en mars.

À Herbinghen, Sébastien Douchet possède, lui, 250 truies productives, soit trente de moins que l'élevage porté par Aurélie Bridault. À cela, s'ajoutent 60 cochettes (jeunes truies) pour renouveler l'élevage. En comptant les truies, les porcelets et les porcs charcutier, Sébastien Douchet fait état de 1 500 animaux au total, quand son droit à produire est de 2 396 équivalents animaux. Celui d'Aurélie-Bridault serait de 4 500. Mais elle-même confiait « *ce ne sera jamais plein, cela le sera environ aux deux tiers* », soit si nos calculs sont bons 3 000 équivalents animaux, contre un petit 2 000 pour Sébastien Douchet.

Une différence que ce dernier explique ainsi : « *La race des piétrains est peu prolifique. Et puis, nous on vend les reproducteurs, quand eux gardent les mâles* ».

À Herbinghen, le nombre d'animaux présents est inférieur au nombre d'équivalents animaux. Il en sera logiquement de même à Heuringhem où le nombre de bêtes se situerait entre 2 250 et 3 400.

# Lettre de demande au préfet - Dossier ICPE page 3 – 26 février 2011

Répartition des animaux après projet :

Type d'animaux	Nombre d'animaux en présence simultanée	Equivalence (Décret N° 99-1220)	Nombre d'animaux équivalents
<u>Reproducteurs</u>			
Cochettes	42	1	42
Truies	312	3	936
Verrats	1	3	3
Porcelets (- 30 Kg)	864	0.2	172.8
Porcs pré-engraissement	864	1	864
Porcs Charcutiers	2 496	1	2 496
<b>TOTAL</b>	<b>4 579</b>		<b>4 513.8</b>

Après réalisation du projet, le site sera classé sous la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées. Il comprendra donc :

- 42 cochettes présentes pour 28 places de quarantaine, et 14 places en attente de saillie.
- 312 truies présentes pour 78 places de truies à saillir, 234 places gestantes confirmées, 72 places de maternité, 4 places d'infirmierie soit 388 places.
- 1 verrat.
- 864 places de nurserie porcelets de 8 à 20 Kg
- 864 places de pré-engraissement de 20 à 35 kg
- 2 496 places de porcs charcutiers de 35 à 110 Kg.

- Sur la notion d'"élevage".

La partie adverse nous reproche de parler d'un élevage comportant 4500 animaux en présence permanente considérant qu'un élevage de porcs se définit uniquement par le nombre de truies (donc 282 pour elle). Mais nous ne sommes pas les seuls à comptabiliser ainsi. Le Préfet du Pas de Calais compte comme nous !

## Article 5-2 ; Répartition des effectifs détenus

L'élevage comprendra les effectifs suivants :

- 313 reproducteurs ( 939 animaux-équivalents) ;
- 42 cochettes non saillies ( 42 animaux-équivalents) ;
- 864 porcelets en post sevrage ( 172.8 animaux-équivalents) ;
- 3360 porcs charcutiers ( 3360 animaux-équivalents).

## 5.4.1.1 Production de gaz à effet de serre - Dossier ICPE page 98

Cette première estimation réalisée par L'IFIP prend en compte à la fois les émissions directes (activité biologique des animaux et de leurs déjections, consommations d'énergie), et indirectes (construction des bâtiments, fabrication et approvisionnement en aliments, transport des animaux, production des céréales).

### **Annexe n°55 : Article sur l'estimation des GES publié par l'IFIP dans Techni-porc**

L'empreinte carbone de la filière porcine, exprimée en kilogrammes de carbone (équivalent CO<sub>2</sub>) par kilogramme de porc vif (sortie de l'élevage) a été calculée à 2,69 Kg eqCO<sub>2</sub>/kg de porc vif. Les consommations d'énergie primaire associées sont de 11,08 MJ/Kg porc.

L'élevage produira donc annuellement :

- 8 402 porcs charcutiers	x 110 kg	= 924 220 kg
- 140 cochettes	x 110 kg	= 15 400 kg
- 140 truies de réforme	x 230 kg	= 32 200 kg
- 1 verrat de réforme	x 260 kg	= 260 kg

**= 972 080 kg x 2,69 kg = 2 614,895 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.**

# Couverture « Prévion budgétaire » 21 01 2010



Association de Fiscalité Agricole

Membre du réseau



## Prévion budgétaire

*Construction d'une porcherie 288 truies NE avec PG en intégration*

Prévion du 1er juillet 2010 au 30 juin 2016

Dossier traité le 21/01/10

---

EARL Bridault Chevalier

26 Rue de l'Eglise

62575 Heuringhem

---

Prévion réalisée en Euros

## « Préviation budgétaire » 21 janvier 2010 – page 21

Nous avons effectué un contrat avec un groupement de producteur de porc. Cela me permet de diminuer les risques avec un prix du porc garantie.

### - Porcelets sorti maternité:

Nombre de porcelets sevrés/ truie: 11,5

Nombre de truie/ bande: 72

Nombre de bandes/ an: 10,4

$11,5 \times 72 = 828$  porcelets/bandes

$\times 10,4 = 8611$  porcelets

Il y a environ 8611 porcelets produits/an, mais tous ne seront pas vendus car nous pratiquerons l'auto renouvellement. Par conséquent, avec un taux de renouvellement de 40 %, sur un élevage de 288 truies productives, il faut renouveler 115 truies / an.  
( $288 \times 40\% = 115$  truies)

### - porcelets sortie Pré-engraissement:

8496 porcelets entrés en nurserie

-3% de perte (mortalité)

= 8241 porcs sortie Pré engraissement.

### - porcs gras sortie engraissement destination abattoir:

8241 entrées en engraissement

-3% de perte

= 7994 porcs sortie engraissement

### -truie de réforme:

Taux de renouvellement de 40% sur 288 truies ( $288 \times 40\%$ ) = 115 truies /an

- 5 % de perte = 110 truies de réforme

*- Porcelets sorti maternité:*

*Nombre de porcelets sevrés/ truie: 11,5*

*Nombre de truie/ bande: 72*

*Nombre de bandes/ an: 10,4*

*11,5 x 72 = 828 porcelets/bandes*

*x 10,4 = 8611 porcelets*

Il y a environ 8611 porcelets produits/an, mais tous ne seront pas vendus car nous pratiquerons l'auto renouvellement. Par conséquent, avec un taux de renouvellement de 40 %, sur un élevage de 288 truies productives, il faut renouveler 115 truies / an.  
(288 x 40% = 115 truies)

- porcelets sortie Pré-engraissement:

8496 porcelets entrés en nurserie

-3% de perte (mortalité)

= 8241 porcs sortie Pré engraissement.

- porcs gras sortie engraissement destination abattoir:

8241 entrées en engraissement

-3% de perte

= 7994 porcs sortie engraissement

Les porcs sont vendus à 6 mois.

Il faut donc 6 mois pour qu'un porc charcutier sorte de la porcherie.

Il y a donc  $7\,994 / 2 = 3\,997$  porcs en permanence en période de croissance !

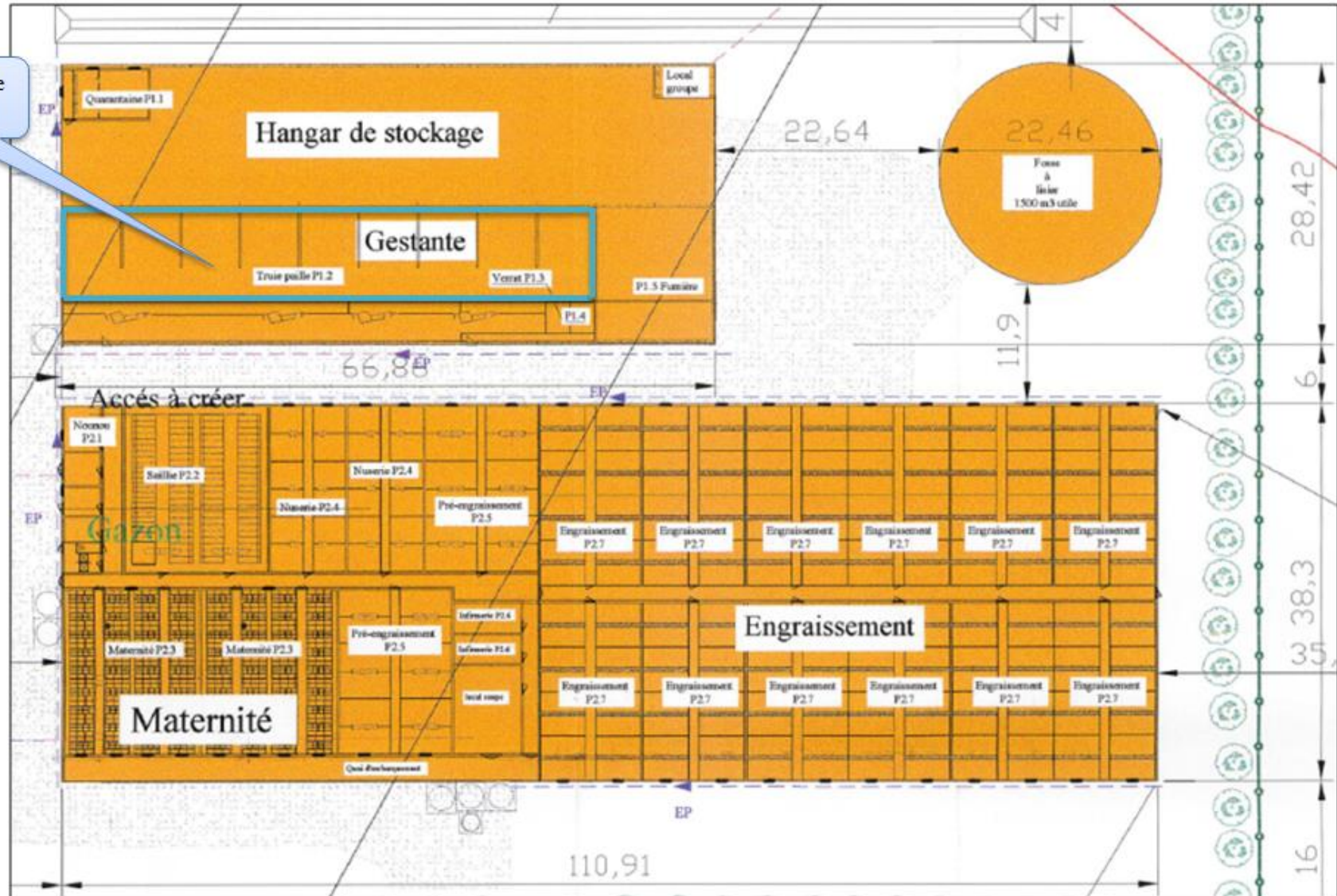
- **Il y a donc 4 000 porcs en période de croissance, de la naissance à la sortie pour l'abattoir.**
  - **Il y a 312 truies dont 288 truies productives.**
  - **Il y a 42 cochettes.**
  - **Il y a 1 verrat.**
- 
- **Il y a chaque année environ 500 porcs en période de croissance qui meurent avant la sortie pour l'abattoir, cela représente 125 porcs présents avant la survenue du décès (calcul en considérant un âge moyen de décès à 3 mois).**

**Cela fait un total d'environ 4 480 animaux en présence permanente !**

Dans ce chiffre de 4 480 sont bien sûr inclus les porcelets de la naissance à leur sevrage à 3 semaines, êtres vivants doués de sensibilité !

4500 animaux en présence permanente !

Diapo 2014



LOCAL	Nombre de places
La quarantaine	28
Le bloc de saillie	92
Le bâtiment de gestantes	250
La case à verrat	1
Les maternités	72
La nurserie	864
Le pré-engraissement	864
Les salles d'engraissement	2496
<b>TOTAL</b>	<b>4 667</b>

La production de porcelets sevrés est de 8 611 par an (52 semaines).

Les porcelets sont retirés de leur mère à 3 semaines.

$$\frac{8611}{52} \times 3 = 497 \text{ porcelets présents en maternité.}$$

$$4\,480 - 497 = 3\,983 \text{ animaux pour } 4\,667 \text{ places.}$$

$$\text{Taux d'occupation des bâtiments : } \frac{3983}{4667} \times 100 = \mathbf{85 \%}$$



Heuringhem



# AIVES

Association Intervillage pour un  
Environnement Sain



Ecques



**QUESTIONS DIVERSES**